UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 26/06/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027 ;
- Vu les modalités de recrutement des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur et de création des commissions d'affectation approuvées par le conseil académique du 19 septembre 2024 et du conseil d'administration du 27 septembre 2024 ;
- Vu la délibération 2026-075 du conseil d'administration dans sa séance du 02/10/2026 approuvant le nombre de postes d'enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur pour la campagne d'emplois 2027.

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4656, en Arts appliques, de la composante IUT DE BOBIGNY est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BARBIER	BENJAMIN	MCF	SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
M.	FESSOL	JEAN-MICHEL	P.L.P.	ARTS APPLIQUES
Mme	HERNIAUX	ALICE	P.L.P.	ARTS APPLIQUES
M.	OUDAR	OLIVIER	PR	BIOLOGIE CELLULAIRE

La commission est présidée par OLIVIER OUDAR.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse, le 23/10/2026

LA PRESIDENTE

NATHALIE CHARNAUX